



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général
Direction des Ressources humaines

PROCES-VERBAL DE RESULTATS

**Election des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire
Départementale (CAPD) des instituteurs et professeurs des écoles d'Ille-et-Vilaine (35) de
l'académie de Rennes**

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote électronique pour l'élection de la CAPD du 35 réuni le jeudi 8 décembre 2022, à ~~17~~³⁰ heures, au Rectorat de Rennes 92 rue d'Antrain, proclame les résultats électoraux suivants :

A – Composition du bureau de vote

Présidente: Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire: Madame Pascale Beulze, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux d'Ille-et-Vilaine

Secrétaire suppléante : Madame Sylvie Leborgne, cheffe de la division du 1^{er} degré de la DSDEN d'Ille et Vilaine

Délégués des listes :

1. Madame Emmanuelle Maray, SNUIPP FSU 35
2. Monsieur Luc Grimonprez, SGEN CFDT
3. Monsieur Mickael Bezard, FNEC FP FO
4. Monsieur Fabien Evariste, SUD education 35 _ CGT Education 35
5. Monsieur Valéry Lamoure, SE UNSA 35

B – Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	4191
Nombre des votants :	2046
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	29
Nombre de suffrages valablement exprimés :	2017

Listes en présence

Listes en présence	SNUIPP FSU 35	SGEN CFDT	FNEC FP FO	SUD education 35 _ CGT Education 35	SE UNSA 35
Nombre de voix	925	246	213	297	336
Nombre de sièges	5	1	1	1	2

C – Calcul du nombre de sièges attribus à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

201,70

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SNUIPP FSU 35	4
SGEN CFDT	1
FNEC FP FO	1
SUD education 35 _ CGT Education 35	1
SE UNSA 35	1

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

8

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) - (A) =

2

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyennes (PFM) si nécessaire

Attribution du siège n° 9

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNUIPP FSU 35	185,00
SGEN CFDT	
FNEC FP FO	
SUD education 35 _ CGT Education 35	
SE UNSA 35	

La liste snuipp-fsu a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 9.

Attribution du siège n° 10

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNUIPP FSU 35	
SGEN CFDT	
FNEC FP FO	
SUD education 35 _ CGT Education 35	
SE UNSA 35	168,00

La liste se unsa 35 a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 10.

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNUIPP FSU 35	
SGEN CFDT	
FNEC FP FO	
SUD education 35 _ CGT Education 35	
SE UNSA 35	

La liste _____ a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° _____.

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNUIPP FSU 35	
SGEN CFDT	
FNEC FP FO	
SUD education 35 _ CGT Education 35	
SE UNSA 35	

La liste _____ a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° _____.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SNUIPP FSU 35	
SGEN CFDT	
FNEC FP FO	
SUD education 35 _ CGT Education 35	
SE UNSA 35	

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	snuipp-fsu Mme MARAY Emmanuelle
	snuipp-fsu Mme ASTOUL Isabelle
	snuipp-fsu M. GABRIELLI Guillaume
	snuipp-fsu Mme CADJET Hélène
	snuipp-fsu Mme DAMASSE Alice
	se-unesa M. LAMOURE Valéry
	se-unesa M. JOUAULT Tanguy
	sud éducation / CGT Education Mme BROUARD Emeline
	sgen-cfdt Mme TOSCEA Marion
	fneec-fp-fo Mme TENENBAUM Sylvie
Suppléants	snuipp-fsu Mme QUELAUDREN Nolwenn
	snuipp-fsu Mme JOSSE Catherine
	snuipp-fsu Mme LERUSSE Marie
	snuipp-fsu Mme COLIN Barbara
	snuipp-fsu Mme PAULHE Céline
	se-unesa Mme MALLEJAC Marie-Laure
	se-unesa Mme MONOD Sandra
	sud éducation / CGT Education Mme PEREZ Célia
	sgen-cfdt Mme DEPAGNE Marjolaine
	fneec-fp-fo M. BEZARD Mickaël

E. Observations

SNUipp-FSU 35

Le déroulement du vote a été fragilisé par la solution de vote défectueuse tout au long du scrutin. Des personnels souhaitant voter n'ont pu le faire.
Premier jour du vote : impossibilité de créer son espace de vote, d'effectuer des réanoints que ce soit pour le mot de passe ou le code de vote.
Plusieurs fois le service élections n'a plus été accessible, particulièrement aux moments où les personnels votaient en grand nombre (pause méridienne, soirées, dimanche...)
Le mardi 6 décembre, la panne générale du datacenter académique a empêché de créer son espace électeur sur le temps matin et l'après-midi.
Les remplaçantes n'ont pas reçu de mail expliquant la procédure de réanoint pour leur code de vote et les TRS n'ont pas reçu leur notice de vote.

F. Emargements

Présidente : Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire : Madame Pascale Beulze, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux d'Ille-et-Vilaine

Secrétaire suppléante : Madame Sylvie Leborgne, cheffe de la division du 1^{er} degré de la DSDEN d'Ille et Vilaine

Délégués des listes :

1. Madame Emmanuelle Maray, SNUIPP FSU 35

2. Monsieur Luc Grimonprez, SGEN CFDT

3. Monsieur Mickael Bezar, FNEC FP FO

4. Monsieur Fabien Evariste, SUD education 35 _ CGT Education 35

5. Monsieur Valéry Lamoure, SE UNSA 35

Sgen-CFDT ; Notre organisation souscrit aux observations du Snu-IPAFSU, de façon générale.

Nous ajoutons que nous avons compris que l'espace de vote était accessible jusqu'à 17h, puis que le vote était ouvert jusqu'à 17h30 pour toute personne connectée avant 17h. Vu le suivi du scrutin, il semble que cela n'a finalement pas été possible :
Dernier vote à 16h59.

La procédure de vote était lourde et complexe.



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPD des instit. et PE de l'Ille-et-Vilaine

CAPD
472

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 4 191	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées		5
B. Nombre de votants	B = 2 046		Nombre de sièges à pourvoir		P = 10
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 29		Quotient électoral (2 décimales)		$G = \frac{D}{P} = \frac{2\,017}{10} = 201,70$
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 2 017				

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
SNUipp-FSU d'ILLE-ET-VILAINE	FSU	925	4	1° - 185,00			5
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Education	Sgen-CFDT	246	1				1
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	213	1				1
Sud éducation CGT Educ'action		297	1				1
SE-Unsa 35 Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	336	1		2° - 168,00		2

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
CGT Educ'action 35-Sud Éducation 35	CGT Educ'action	CGT Educ'action	50,00 %
CGT Educ'action 35-Sud Éducation 35	SUD	SUD	50,00 %

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MARAY EMMANUELLE	déléguée liste SNUipp-FSU 35	
BEZARD MICKAEL	délégué liste FNEC FP 35	
LAYOURE Voléry	délégué liste SE-UNSA	
GRINON PREZ Luc	délégué liste Sgen	
EVARISTE Fabien	délégué Sud Education 35 / CGT Educ'action	
RAULT Anne Sophie	Présidente BVE	
BEULZE Pascale	Secrétaire	
LEBORONNE Mylie	Secrétaire suppléante	

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

